
METIER : Carreleur – Peintre- Plâtrier

**Analyse de Situations de Travail
- A-S-T**

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	4
1 PRÉAMBULE	5
1.1 Origine et nature du document	5
1.1.1 Portée du document.....	5
1.1.2 Définition de l'emploi/métier :.....	6
1.1.3 Intitulé de l'emploi/métier :	6
1.1.4 Monographie et répertoire national des métiers et des emplois.....	7
1.2 Méthodologie d'élaboration	7
1.2.1 La problématique	7
1.2.2 Objectif de formulation	8
1.2.3 Justification et choix de la méthode.....	8
2 ANALYSE DES SITUATIONS DE TRAVAIL	10
2.1 Description générale de la profession.....	10
2.2 Domaines de travail et secteur d'activité	13
2.3 Intitulé – Appellations.....	14
2.4 Types d'entreprise et organisation du travail	15
2.5 Conditions d'entrée sur le marché du travail et possibilités d'avancement	15
2.6 Conditions générales d'exercice.....	16
2.7 Présence de femmes	17
2.8 Evolution du métier et de l'environnement technologique	18
2.9 La démarche qualité : de nouveaux enjeux pour la filière bâtiment	19
2.10 Impact du développement durable sur l'activité	20
3 DESCRIPTION ET ANALYSE DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	22
3.1 Description et analyse des intrants	22
3.2 Description et analyse des productions – Résultats et produits de l'activité (extrants)	24
3.3 Description et analyse des processus, des procédures	25

3.4	Description des informations, des consignes de travail, des données de contrôle	26
3.5	Description et analyse des moyens et ressources	26
4	GLOSSAIRE.....	28
5	CONCEPTION ET VALIDATION DU DOSSIER	30
5.1	Coordination et supervision	30
5.2	Partenaires – Représentants professionnels	30
5.3	Entreprises ayant participées.....	31
5.4	Composition de l'équipe de production.....	31
5.5	Composition de la commission de validation	Erreur ! Signet non défini.

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
AIF	Agence Internationale de la Francophonie
AST	Analyse des Situations de Travail
AT	Assistance Technique
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CP	Comité de Pilotage
CNEF	Centre National Emploi-Formation
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
ETP	Enseignement Technique et Professionnel
FPME BTP	Fédération des PME du BTP
IOV	Indicateur Objectivement Vérifiable
MESupRES	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MEETFP	Ministère de l'Emploi de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MTP	Ministère des Travaux Publics
NAEMA	Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT
NOPEMA	Nomenclature des Produits des Etats Membres d'AFRISTAT
ONG	Organisation Non Gouvernementale
Pé	Projet d'établissement
PIO	Plan d'Intervention Opérationnel
PME	Petite et Moyenne Entreprise
SE BTP	Syndicat des Entreprises du BTP
TPE	Très Petite Entreprise
UIFP	Unité d'Ingénierie de Formation Professionnelle

1 PRÉAMBULE

1.1 Origine et nature du document

Un référentiel métier est le résultat d'une démarche d'analyse des situations de travail qui permet de dresser, à un certain moment, un inventaire de l'emploi, des activités et de leurs évolutions, des compétences liées à ces activités. Le référentiel constitue un outil qui permet non seulement de piloter la gestion des emplois, mais aussi d'évaluer et de valider des compétences, ou encore dans le cadre de perfectionnement, d'élaborer et de prescrire des prestations de formation.

Ce document s'inscrit dans une démarche qualitative qui vise l'installation de référents, de « normes » en matière de définition d'emploi-métiers correspondant au secteur socio-économique du BTP.

Il est le résultat de concertations réalisées impliquant le CNEF-BTP, les services fonctionnels des trois ministères, l'Assistance Technique de SOFRECO, les représentations professionnelles, les représentants d'entreprises-cibles, les partenaires associés au projet et les formateurs de l'UIFP.

Se voulant être clair, exhaustif et précis, ce document comprend présente le contexte général du domaine professionnel au sein du secteur économique du BTP ; les matières d'œuvre utilisées, les productions réalisées selon les modes en atelier ou sur chantier, les conditions d'exercice et d'adaptation du métier aux changements technologique, structurel, environnementaux, etc.

Le document se termine par l'identification des différents acteurs et structures ayant contribué et/ou participé à l'élaboration et la validation de chaque référentiel métier.

1.1.1 Portée du document

Dans le cadre d'une gestion dynamique des métiers et des emplois, ce document se présente en tant que « Référent » avec pour principes majeurs :

- C'est un document « normatif » officiel et institutionnalisé, lisible et accessible à tous, évolutif en matière de définition et de développement de l'emploi-type ;
- Réactualisé périodiquement, il concilie les parties prenantes entre les besoins exprimés et l'offre de formation ;

- Dans le cadre de dispositifs de Validation des Acquis et de l'Expérience – VAE - il permet d'établir les bilans de compétences et au regard des déficits de mettre en place un programme spécifique de formation complémentaire individualisé ;
- Ce document présente les caractéristiques d'aide à la décision, permettant des remédiations, une réorientation, des aménagements de l'emploi-type ;
- Pour les entreprises, il permet la mise en place de perfectionnement technique des opérateurs de production de l'emploi-type ;
- Pour le public en recherche d'emploi, il constitue un élément de négociation tant au niveau de l'adéquation à l'emploi qu'au niveau de la rémunération.

La description des situations de travail présentée dans ce document s'appuie sur :

- Les apports et les transferts d'expériences par les experts de l'AT ;
- Les contributions des acteurs publics : ministères, services compétents parapublics, ONG etc..., Les travaux de recherche documentaire, les analyses comparatives des productions existantes ;
- Les entretiens avec les représentations professionnelles, les partenaires associés ;
- Des entrevues « focus-groupe » réalisées auprès de représentants d'entreprises à partir de guide d'entretien.

Cette description associée au référentiel d'activités professionnelle et au référentiel de certification procure les bases de négociation qui vont s'engager entre le monde du travail et les institutions en charge de la mise en œuvre du dispositif de formation professionnelle.

Ce document s'inscrit dans la démarche d'élaboration des programmes de formation selon l'APC.

- 1. Cadre général de conception des programmes de formation professionnelle - BTP ;
- **2. Analyse des Situation de Travail -AST ;**
- 3. Référentiel d'Activités Professionnelles- RAP ;
- 4. Référentiel de Compétences - Connaissances Associées - RC&CA ;
- 5. Référentiel de Certification - REC ;
- 6. Programme Modulaire de Formation -PMF ;
- 7. Documents d'Accompagnement.

1.1.2 Définition de l'emploi/métier :

Le terme **emploi** signifie « un ensemble de tâches, d'activités et de responsabilités accomplies et assumées par une même personne au sein d'une unité de production et/ou de réalisation d'un bien ou d'un service ». Ce terme correspond à la notion de « poste » de travail.

Le terme **métier** signifie une spécificité d'emploi exigeant généralement une formation professionnelle et/ou un apprentissage, ainsi que de l'expérience venant de la pratique, et procurant une habileté pour accomplir certaines activités professionnelles, lesquelles activités peuvent s'exercer dans un cadre légal ou être contrôlées par les personnes exerçant ces activités et être reconnues socialement comme étant une fonction permanente pour l'individu qui pratique ces activités.

1.1.3 Intitulé de l'emploi/métier :

C'est l'appellation retenue pour identifier la fiche de l'emploi/métier en question.

L'identification de l'emploi ou métier peut être faite selon l'appellation la plus couramment utilisée par le public ou selon une appellation représentant un regroupement de certains métiers fort similaires en termes d'activités (tâches et opérations à accomplir), ou assez rapprochés dans les faits pour être interchangeables entre les individus exerçant ces emplois ou métiers.

En effet, certains emplois ou métiers sont souvent identifiés dans les entreprises par des appellations usuelles différentes, même si les niveaux nécessaires pour les exercer sont relativement similaires. Par exemple : « responsable de production » et « chargé de production ». On peut regrouper ces emplois sous une même appellation au sein de la même fiche descriptive, afin de ne pas multiplier inutilement le nombre de fiches pour des emplois ou métiers ayant des similitudes d'activités. D'ailleurs, les regroupements d'appellations pour constituer l'emploi/métier sont le résultat de plusieurs considérations ou critères et les regroupements sont faits de manière à transcender divers clivages comme les secteurs économiques et les niveaux hiérarchiques, de sorte que l'on peut retrouver dans une même fiche d'emploi/métier des appellations ou des titres d'emplois de niveaux hiérarchiques différents (exemple : mécanicien et chef d'atelier mécanique) ou de secteurs industriels différents.

1.1.4 Monographie et répertoire national des métiers et des emplois

Formulés en fiches, les métiers retenus par le projet FORMAPRO-BTP constitueront les bases du futur Répertoire des métiers.

L'appellation définitive de chacun des métiers/emploi sera arrêtée lors des concertations avec les partenaires socio-économiques et les entreprises.

Le Répertoire est un instrument qui facilite le repérage et la compréhension de la terminologie pour désigner les emplois ou métiers. Il est alors important d'indiquer, à l'en-tête du descriptif d'un emploi ou métier, une appellation usuelle qui reflète réellement un usage assez largement répandu pour que, d'une part, il n'y ait pas d'ambiguïté quant à l'identification de l'emploi ou métier dont il est question dans ce descriptif et que, d'autre part, les utilisateurs du Répertoire retrouvent les emplois ou métiers sous des appellations qui leur sont familières et connues. D'où la nécessité d'indiquer sur la monographie les diverses appellations principales et spécifiques.

1.2 Méthodologie d'élaboration

1.2.1 La problématique

Étant donné la situation d'innovation propre à l'implantation de l'APC, le contexte de refondation de l'enseignement professionnel et de la mise en œuvre de nouveaux dispositifs de formation initiale ou continue, sous statut scolaire ou par apprentissage et en alternance en relation avec les entreprises associées, l'élaboration de programmes de formation et des documents d'accompagnement, demande une connaissance détaillée de la fonction et des conditions de travail qui s'y rattachent.

La finalité de l'**Analyse des Situations de Travail – AST** est de déterminer le portrait aussi complet que possible de la réalité d'exercice de la fonction de travail en recueillant de façon exhaustive les données essentielles et pertinentes

permettant l'identification des compétences à l'entrée du lauréat sur le marché de travail.

Ces données permettront, par la suite, d'élaborer le programme approprié de formation et d'en déterminer les contenus de formation.

Les résultats de l'analyse de la situation de travail sont présentés dans ce document, qui devient la référence du processus d'élaboration du programme de formation. Les déterminants essentiels sont formalisés dans ce même rapport dans un **Référentiel d'Activités Professionnelles – RAP** qui, après avoir été amendé et validé par les parties prenantes, aura valeur de contractualisation.

1.2.2 Objectif de formulation

Le contenu du présent document répond aux objectifs de la mission d'AT qui portent sur :

- La description et l'analyse des 11 métiers au plus près possible de la réalité d'exercice dans le secteur économique considéré.
- Le recueil, de façon la plus exhaustive possible, des données pertinentes permettant l'identification des composantes de l'emploi dans l'environnement réel de l'exercice.
- L'identification des techniques et des équipements exploités dans les processus de transformation/conservation.

1.2.3 Justification et choix de la méthode

Afin d'appréhender et d'approfondir la connaissance du métier, la méthode retenue repose sur la notion « d'emploi-type » au sein de spécialités professionnelles référencées dans les trois secteurs économiques.

Selon une approche « systémique », la méthode retenue prend appui sur le modèle « **CIPP** » **Contexte – Intrants – Processus - Produits** – qui permet de dégager les composantes et les caractéristiques du « métier » en termes d'adéquation au contexte professionnel, de cohérence sur l'ensemble des filières et de feed-back entre la demande et l'offre d'emploi.

Il a été retenu un cadre d'analyse méthodologique qui associe deux approches participatives complémentaires :

- Une approche externe qui considère le **contexte** socioéconomique et environnemental dans lequel se situe le métier. Cette approche permet d'observer les situations temporelles tout au long de la chaîne de valeur par l'analyse des **intrants**, des **extrants** ou **produits** résultant et ainsi de déterminer l'efficacité et l'efficience d'un métier.
- Une approche interne liée au **processus** de transformation qui révèle les pratiques utilisées, l'organisation des phases de production ou de transformation de produits ou de services.

Le résultat permet une lecture fiable de l'emploi qui traduit les caractéristiques liées à l'exercice mais également aux composantes de l'environnement fortement évolutives.

Du cadrage de l'analyse à la formulation du dossier, il est retenu six étapes chronologiquement dépendantes ayant pour objectifs :

- **Etape 1** : Analyse documentaire, études comparatives des productions internationales, entretiens complémentaires auprès de spécialistes, des représentants d'entreprise, dans le but de disposer de connaissances sur les caractéristiques techniques du métier.
- **Etape 2** : Exploitation d'outils d'analyse facilitant la compréhension de l'emploi. Première formulation de contenus par les experts de l'AT ;
- **Etape 3** : Organisation de concertation et/ou d'entretiens avec les représentants des fédérations professionnelles, des chefs ou responsables des entreprises, des responsables des ministères concernés, des partenaires impliqués dans le projet.
- **Etape 4** : Traitement et mise au point des analyses faisant suite aux différentes concertations. Introduction de remarques et suggestions dans les documents de travail.
- **Etape 5** : Organisation d'ateliers de présentation, de négociation et d'harmonisation des documents « AST et RAP de métier » avec l'ensemble des entreprises du domaine professionnel considéré ;

2 ANALYSE DES SITUATIONS DE TRAVAIL

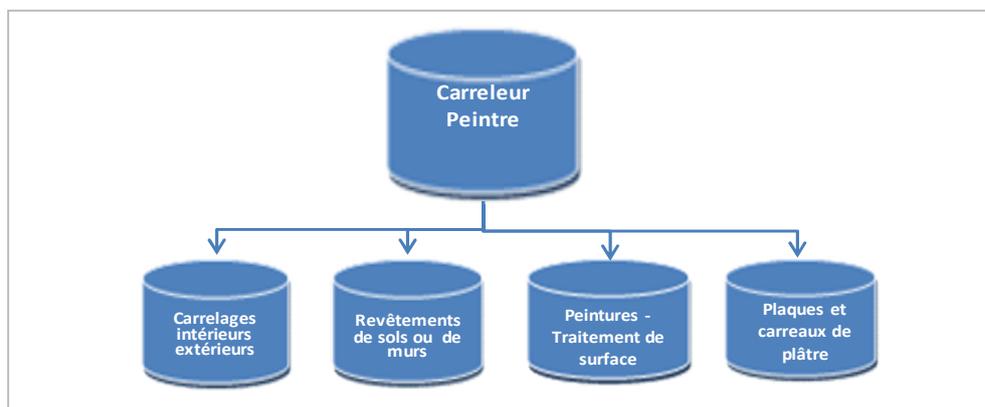
2.1 Description générale de la profession

Le secteur économique dans lequel s'exerce le métier de **Carreleur – Peintre-Plâtrier** regroupe les entreprises de second-œuvre du BTP qui interviennent essentiellement sur le chantier dans le cadre de travaux neufs, de rénovation, de réhabilitation, relatifs à toutes constructions, qu'elles soient du domaine privé ou public.

En ce qui concerne les travaux de pose de revêtements, il est possible d'établir une typologie en fonction de plusieurs critères distinctifs. Par exemple, on peut distinguer les travaux selon le type de bâtiment (résidentiel ou non résidentiel), selon le statut du maître d'ouvrage (particuliers, HLM, sociétés privées, administrations, etc.) ou encore selon l'état de l'ouvrage (entretien, amélioration, réhabilitation ou constructions neuves).

Les ouvrages concernés participent aux fonctions de décoration, de protection et de restauration des éléments du bâtiment (sols, plafond, murs, boiseries, ...). L'ouvrier professionnel intervient en intérieur, parfois des locaux occupés, et en extérieur, notamment sur façade.

Ce secteur d'activités est caractérisé par une polyvalence d'exercices professionnels.



Le Carreleur-Peintre-Plâtrier intervient au niveau du second œuvre du bâtiment. Il réalise les travaux de plâtrerie, de carrelages, de revêtements de sols ou de murs, les peintures et traitement de surface

Il coordonne son travail sur le chantier avec plusieurs corps d'état ; le maçon, le plombier, l'électricien, notamment

L'ouvrier spécialiste en pose de carrelages, de revêtements de sols et murs, de peinture et de plâtrerie travaillent dans les entreprises qui relèvent du second œuvre du bâtiment spécialisées dans une ou plusieurs des activités de finitions. Les entreprises sont de toutes tailles, mais majoritairement artisanales.

Qu'il réalise un ouvrage neuf ou une réhabilitation, ce spécialiste met en pratique des savoir-faire complémentaires à sa fonction : il bâtit, il enduit, il ponce, raccorde des éléments sanitaires...

Les Carreleurs-Peintres-Plâtriers réalisent les travaux suivants :

- **Pose de carrelages** avec la réalisation de travaux préparatoires (exemple : habillage de baignoires, trappe de visite, cloison de douche, murets, tablettes, paillasse, enduits, formes, ragréages, chapes, ...) ; la pose de revêtements rigides en utilisant les produits de collage ou de scellement ; la mise en œuvre des isolants phoniques et/ou thermiques et des systèmes de protection à l'eau sous carrelage ; la pose d'accessoires (joint de dilatation, cadre de tapis brosse...). Le carreleur intervient essentiellement sur chantier pour réaliser ou poser les chapes, les carrelages, les faïences, les mosaïques. Pour la mosaïque, il prépare les éléments en atelier et la pose sur chantier. Le carreleur peut être amené à utiliser un logiciel de calepinage.

Deux types de pose sont réalisés :

- La pose scellée avec du mortier à base de liant hydraulique ;
- La pose collée, dont on note un accroissement sensible dû à l'évolution des supports et des produits de mise en œuvre.

Seul ou en équipe, il travaille en intérieur dans tous types de locaux : maisons individuelles, immeubles collectifs, hôpitaux, laboratoires industriels ou piscines et en extérieur sur les façades, les dallages de jardins, les passages publics ou les décors urbains. Il façonne et pose une grande diversité de matériaux : les grès émaillés ou cérames, les faïences, l'ardoise, les marbres, la terre cuite, les pâtes de verre, la lave émaillée.

Il est capable de réceptionner le support ou de l'améliorer (chape, mur...), d'utiliser des colles compatibles avec les supports, de respecter les caractéristiques requises des surfaces traitées (privé, public, sanitaire, handicap, joints de dilatation...) et de mettre en œuvre des éléments décoratifs en cuisine, salle de bain requérant une connaissance des styles, adresse et soin (céramique, mosaïque...)

- **Pose des revêtements muraux ou de sols** concerne tous les travaux nécessaires à la mise en œuvre des revêtements de sols souples, qu'ils soient textiles, plastiques (ou assimilés, linoléum, caoutchouc) ou à base de bois collés ou flottants.
 - Il prépare les supports en effectuant toutes opérations préalables à la mise en œuvre du revêtement ;

- Il découpe et prépare les revêtements ;
 - Il met en œuvre les revêtements selon les techniques adaptées ;
 - Il est responsable de la bonne exécution de travaux. Il travaille en disposant d'une certaine autonomie, sous contrôle du conducteur de travaux et en respectant les règles de mise en œuvre et de sécurité.
- **Application des peintures et des traitements de surface** par l'application de peinture et de produits décoratifs, la pose de papiers peints et de revêtements muraux collés et les travaux sur façades.
 - **La plâtrerie et la pose de plaques de plâtre ou de carreaux de plâtre** - dans les aménagements qui sont réalisés soit :
 - par voie humide qui concerne la réalisation d'ouvrages en briques, carreaux de briques, carreaux de plâtre et plâtre. La venue des plâtres allégés, qui sont des matériaux composites (plâtre, vermiculite, perlite), permet une mise en œuvre confortable, entraînant la stabilisation du marché. Toutefois, la mise en œuvre de ces produits nécessite l'apprentissage de gestes et de techniques évolutives. Ces gestes restent essentiels, ce sont ceux du plâtrier ;
 - par voie sèche qui concerne, la mise en œuvre de produits préfabriqués et les matériaux associés (plaques de plâtre essentiellement). Pour ces derniers, si les principes de pose restent les mêmes, ils font appel à des montages très diversifiés. Ceci impose une réflexion préalable en conception, une organisation et une mise en œuvre plus technique que gestuelle. L'ouvrier doit analyser des documents techniques variés et respecter rigoureusement les normes

Le métier exige des talents artistiques mais aussi très techniques en raison de l'évolution des produits et des procédés de mise en œuvre.

Il réalise ces activités à partir de consignes écrites et /ou orales fournies. Il est autonome dans sa tâche. Il effectue à chaque phase de travaux et en fin d'exécution un autocontrôle permettant de valider son travail ou de rendre compte des anomalies.

Grâce à l'évolution technique des matériaux, dont l'inaltérabilité, la robustesse et la durabilité, la profession a su exploiter les qualités de ceux-ci et les faire progresser vers un haut niveau de performance. L'évolution technique des matériels en facilite également la mise en œuvre.

A Madagascar, les conditions de travail sur les chantiers du bâtiment sont exigeantes pour les personnels et sont caractérisées par de fortes contraintes climatiques et une faible mécanisation des moyens de mise en œuvre pour la majorité des entreprises qui relève du secteur artisanale, des TPE voire de certaines PME.

On trouve en amont :

- Les cabinets d'experts fournissant les études préalables à la réalisation : architectes, économistes, bureaux d'études techniques ...
- Les fabricants de matériaux de construction : briques, carreaux et plaques de plâtre, peintures ... ;
- Les vendeurs et réparateurs de matériels et d'équipements de chantier : engins de transport, de levage, de mise en œuvre, d'étalement, d'échafaudage

On trouve en aval :

- Les gestionnaires du patrimoine, les services de maintenance des infrastructures et des installations ;
- Les entreprises de démolition et de gestion des déchets.

2.2 Domaines de travail et secteur d'activité

Le titulaire du CAP Carreleur-Peintre-Plâtrerie est un professionnel de la finition qui maîtrise des compétences multiples.

En neuf, en création ou en restauration, il façonne et pose une grande diversité de matériaux : des grès cérame ou émaillés, des faïences, des ardoises, des marbres, de la terre cuite, des pâtes de verre, de la lave émaillée, des revêtements souples ou rigides, l'application de traitements de surfaces (peinture, vernis)... Il intervient sur les sols et les murs de salles de bains, cuisines, terrasses..., mais aussi sur les piscines et les façades. Il réalise des chapes ou ragréages pour la pose de carrelages. Il réalise les finitions et embellissements des surfaces par application de peinture, résine, vernis, après préparation manuelle ou mécanique des supports.

Les secteurs d'activités économiques en amont sont :

- Des entreprises des négoce de matériaux ;
- Des représentants des autres corps d'état ;
- Les fournisseurs ;
- Des usines de produits manufacturés (carrelages, mortier colle, etc....) ;
- Des cabinets d'architectes ;
- Des bureaux d'études ;
- Le second œuvre concernant l'aménagement.

A Madagascar, ce domaine est dominé par le secteur informel caractérisé par un grand nombre d'entreprises artisanales qui travaillent en indépendant ou en sous-traitance avec les grandes entreprises de bâtiment.

Le titulaire du CAP **Carreleur-Peintre-Plâtrier** est responsable de la bonne réalisation des tâches qui lui sont confiées et dispose d'une certaine autonomie dans son activité :

- Il réalise, seul ou en équipe, des tâches de réalisation selon des directives générales ;
- Il est à même de prendre des initiatives ;
- Il organise son travail ;
- Il rend compte à son supérieur hiérarchique ;
- Il respecte les règles de sécurité ;
- Il est responsable de la sauvegarde des matériels et des matériaux qui lui sont confiés.

Polyvalence technique

Les compétences du Carreleur-Peintre-Plâtrier sont multiples. S'il doit toujours savoir lire un plan, maîtriser la géométrie, le calcul de calepinage, le dessin industriel et les différentes techniques de pose de matériaux spécifiques sur le chantier, il lui faut aussi désormais posséder des connaissances en informatique,

physique du bâtiment (étanchéité, isolation, électricité) et les métiers connexes : maçonnerie, plomberie - sanitaires, électricité afin d'assurer les raccordements ou les interfaces ...

2.3 Intitulé – Appellations

Dans le Répertoire Officiel des Métiers et des Emplois -ROME il est présenté par plusieurs métiers spécifiques :

- Pose de revêtements rigides (ROME : F1608)
- Pose de revêtements souples (ROME : F1609)
- Peinture en bâtiment (ROME : F1606)
- Montage d'agencements (ROME : F1604)
- Application et décoration en plâtre, stuc et staff (ROME F1601)

avec comme différentes appellations :

FINITIONS DU BÂTIMENT	
Carreleur	Peintre
<ul style="list-style-type: none"> - Carreleur / Carreleuse. - Carreleur-faïencier / Carreleuse-faïencière mosaïste. - Ouvrier carreleur / Ouvrière carreleuse. 	<ul style="list-style-type: none"> - Applicateur / Applicatrice d'enduits. - Peintre d'intérieur. - Peintre décorateur / décoratrice. - Peintre en bâtiment. - Peintre enduiseur / enduiseuse. - Peintre plâtrier / plâtrière. - Peintre ragréeur / ragréeuse. - Peintre vitrier / vitrière.
Poseur de revêtements - Solier	Plaquiste - Plâtrier
<ul style="list-style-type: none"> - Poseur / Poseuse de revêtements souples murs et sols. - Enduiseur / Enduiseuse de sols en matière synthétique. - Poseur / Poseuse d'adhésifs. - Poseur / Poseuse de moquette. - Solier-moquettiste / Solière-moquettiste. 	<ul style="list-style-type: none"> - Monteur / Monteuse de cloisons. - Monteur / Monteuse de stands. - Monteur / Monteuse en faux-plafonds. - Monteur / Monteuse plaquiste. - isolation thermique et phonique. - Monteur jointeur / Monteuse jointeuse plaquiste. - Plaquiste enduiseur / enduiseuse. - Plâtrier-plaquiste / Plâtrière-plaquiste. - Poseur / Poseuse de cloisons. - Poseur / Poseuse de cloisons préfabriquées. - Poseur / Poseuse de plaques de plâtre.

Toutes ces informations ont été fournies par les responsables des entreprises artisanales qui en majorité, ont été formés sur le tas. Au regard de bonnes perspectives d'emploi pour ce métier, en rapport avec l'évolution fulgurante que connaît le secteur du bâtiment, l'appellation « **Carreleur-Peintre** », a été retenue, proposition faite lors des différentes concertations avec les représentations professionnelles

2.4 Types d'entreprise et organisation du travail

Dans les TPE, le **Carreleur-Peintre-Plâtrier** travaille en équipe, sous la responsabilité d'un responsable hiérarchique :

- Sur chantier ;
- Au domicile du client ;
- Rarement en atelier d'entreprise ;

Dans l'artisanat, tant en milieu urbain que rural, il travaille souvent seul avec un matériel traditionnel pour effectuer la découpe de carrelages, la coupe de revêtements souples ou rigides et des matériels électroportatifs.

Grâce aux connaissances en gestion acquises pendant sa formation, le Carreleur-Peintre, titulaire d'un CAP, peut devenir indépendant et ouvrir sa propre entreprise et accéder à des marchés relativement importants.

2.5 Conditions d'entrée sur le marché du travail et possibilités d'avancement

Exigences à l'embauche :

Au seuil d'entrée sur le marché de travail, les compétences suivantes sont exigées au titulaire du CAP **Carreleur-Peintre-Plâtrier** :

- Etablir les métrés et devis : relever les dimensions sur plan et sur chantier, définir le calepinage, rédiger des offres de prix ;
- Acquérir les matières premières : comparer et choisir en assurant la réception et le stockage ;
- Déterminer les opérations à réaliser et définir les matériels nécessaires (machines, outillages, contrôles...) ;
- Relever les mesures définitives sur chantier, déterminer les impératifs de réalisation avec le maître d'œuvre, débiter les matières et les transformer, établir et tracer les différents éléments, effectuer les coupes, poser les produits de remplissage tels que vitrages et isolants..., stocker les produits finis ;
- Poser et/ou réparer des ouvrages sur chantier : organiser le transport et le chantier, préparer les supports et poser les ouvrages préfabriqués, procéder aux différentes finitions, assurer la réception de l'ouvrage ;
- Restituer les temps de fabrication et de pose dans le but d'effectuer la facturation des travaux ;
- Assurer le respect de la sécurité, de l'hygiène et de l'environnement ;
- Une compétence complémentaire de gestionnaire - non moins essentielle, en entrepreneuriat - lui permettra de s'intégrer d'une façon harmonieuse au marché du travail pour éventuellement démarrer son entreprise.

Qualités requises :

- Sens artistique, goût de la création ;
- Soins, précision, minutie ;
- Esprit d'analyse critique et d'économie ;
- Sens de l'organisation et de la représentation géométrique ;
- Souci de s'insérer dans une logique de qualité d'entreprise.

Perspectives d'emploi et d'avancement-rémunération :

Il existe de bonnes perspectives d'emplois à Madagascar, particulièrement dans les grands centres urbains.

- La possibilité de compléter sa formation professionnelle dans des dispositifs spécifiques de promotion des compétences ;
- La promotion au regard de dispositifs de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ;
- L'avancement ou le reclassement dans l'échelle de rémunération au regard des accords de branches professionnelles.

2.6 Conditions générales d'exercice

Horaires :

Soumis aux ordres du responsable hiérarchique, le carreleur-Peintre-Plâtrier est assujéti à la pratique, la plus courante, d'une durée hebdomadaire de 40 heures. Il travaille suivant un horaire normal, mais parfois en urgence, en soirée ou le week-end.

Lieu de travail :

Selon les cas, il travaille sur un chantier ou dans un lieu qu'il doit aménager. Il se déplace souvent et exerce son activité sur un chantier où interviennent d'autres professionnels du bâtiment (maçon, plombier, électricien, menuisier). Son lieu d'intervention privilégié est le chantier, chez le client. Il peut être amené à installer ponctuellement sur site des mobiliers d'agencement, des éléments sanitaires (cuisines- salles de bains).

Responsabilités :

Le Carreleur-Peintre-Plâtrier travaille sous les ordres de sa hiérarchie, mais souvent avec d'autres intervenants du bâtiment ou du secteur industriel de productions de matériaux (carrelages – faïences - peintures..). Dans tous les cas, il interviendra selon les consignes et sous le contrôle d'une personne plus qualifiée. Il gère en relative autonomie les travaux qui lui sont confiés par le chef d'équipe ou du chef d'entreprise.

Après quelques années d'expérience professionnelle, le Carreleur-Peintre-Plâtrier peut devenir chef d'équipe ou contremaître dans une grande entreprise ou bien s'installer à son compte, tel est le cas à Madagascar.

Conditions physiques :

Le Carreleur-Peintre-Plâtrier doit être à la fois un artisan habile aux mouvements rapides et sûrs et un ouvrier qualifié mettant en œuvre des matériaux d'une grande diversité décorative permettant l'expression de qualité artistique.

Les risques professionnels de la pose de revêtement de sol intérieur concernent les parqueteurs et les soliers : le ponçage et la vitrification de parquet, la pose de parquet, de moquette ou de dalles plastiques, l'utilisation d'enduit de ragréage et de colle, l'usage de machines comme la ponceuse ou d'outils comme les cutters, les scies électriques, sont des activités qui génèrent de nombreux risques chimiques et physiques.

Des postures de travail contraignantes sont particulièrement fréquentes dans le métier de Carreleur-Peintre-Plâtrier :

- Mouvements répétitifs du membre supérieur (grattage avec raclette...);
- Position accroupie ou penchée en avant fréquente lors de la préparation des supports (décapage, ponçage...);
- Travail prolongé à genou lors de la réalisation du ragréage et d'application de la colle avec la spatule et de la pose et du nettoyage des revêtements de sols.

Les manutentions constantes de matériels lourds sur les lieux de travail (ponceuse, décolleuse de moquette, bidons de résine, paquets de parquet ou rouleaux de moquette ou de linoléum, cartons de dalles ou de carrelages et faïences, sacs de ragréage, de mortier ou de plâtre, seaux de colle, ...), entraînent des troubles musculo-squelettiques très fréquents à l'origine de nombreux accidents du travail et de troubles musculo-squelettiques (TMS).

Les postures contraignantes, notamment les travaux réalisés à genoux ou accroupi, contribuent aussi largement à la pénibilité physique et à la survenue de lésions articulaires et de lombalgies d'effort.

Risques liés aux produits chimiques de vernissage et de décapage

La manipulation et l'application de produits chimiques (résines, solvants, ...) s'effectue le plus souvent dans des pièces confinées propices à l'inhalation de Composés Organiques Volatils (COV) ce qui nécessite l'utilisation d'Equipements de Protection Individuels(EPI).

Les vernis aux polyuréthanes contiennent des isocyanates qui, en cas de contact cutané ou d'inhalation, risquent de provoquer des allergies (asthme, eczéma), des pneumopathies d'hypersensibilité, des blépharo-conjonctivites.

Les décapants ou éclaircissants du bois contiennent de l'acide fluorhydrique ou chlorhydrique et sont particulièrement caustiques pour la peau et les muqueuses.

Les produits décollant la moquette, diluant pour colle, décapant de sol, sur des bases acides ou alcalines ou sur base solvant (dioxolane, acétone, dichlorométhane...) sont dangereux en provoquant des irritations oculaires, cutanées et pulmonaires.

Les colles (à base époxydique, polyuréthane, acrylique ou vinylique) sont à l'origine de dermatite de contact allergique.

2.7 Présence de femmes

Le taux de présence de la femme dans ce métier est quasiment nul, à l'instar de la majorité des métiers du BTP. Cependant, comme dans quelques autres pays, on constate actuellement à Madagascar, avec l'acquisition de matériels de plus en plus modernes et la mise en œuvre de nouvelles techniques, un moindre recours à la force musculaire dans l'exercice du métier.

En tenant compte de ces évolutions, il est probable que, dans quelques années, les femmes rejoindront le métier de carreleur-Peintre-Plâtrier notamment pour l'activité « peinture » où elle excelle.

Par ailleurs, l'engouement des jeunes filles pour la poursuite des études secondaires techniques et professionnelles leur permettra d'occuper des postes d'encadrement dans ce secteur.

2.8 Evolution du métier et de l'environnement technologique

Le Carreleur-Peintre-Plâtrier est confronté à des travaux très divers. Les techniques et matériaux sont en évolution constante. Les nouvelles peintures décoratives permettent d'obtenir des effets de matière (paillettes, gouttelettes...) ou des surfaces patinées, spatulées, froissées, éponnées...

Le choix est vaste. Usure, résistance mécanique, comportement à l'égard de l'eau et de l'humidité, résistance aux agents chimiques et tâches domestiques, le secteur tertiaire étant extrêmement réglementé, il nécessite l'utilisation de produits spécifiques, durables et fiables. Les fabricants diversifient leurs offres et innovent pour ainsi proposer un éventail de solutions où design et esthétique occupent une place essentielle

Résistance accrue, confort acoustique amélioré, pose et entretien facilités : techniquement, le marché évolue vite. Les maîtres mots sont : **durabilité, sécurité et esthétique, auxquels sont venus se rajouter des préoccupations environnementales ou sociétales :**

- Des matériaux plus sains respectant la qualité de l'air intérieur en évitant notamment les COV, composés organiques volatils et de leurs colles ;
- Des sols adaptés pour les personnes malvoyantes ou de mobilité réduite ;
- Des revêtements ayant des exigences en matière acoustique ;
- Des revêtements de plus en plus personnalisés, grâce à des techniques d'impression d'images.

L'effet de mode est très sensible et l'on observe le passage du produit de masse au produit personnalisé qui offre de nombreux décors en fonction des usages.

Il y a de bonnes perspectives d'emploi à Madagascar et particulièrement dans les grands centres urbains. Déjà les entreprises artisanales visitées présentent un environnement technologique tout à fait différent de celui vécu il y a une décennie.

Le marché des revêtements se répartit à parts égales entre les applications bâtiment et grand public. Les particuliers, surtout dans l'entretien et la rénovation (généralement avec des produits différents) ne se contentent plus de prestations anonymes et standardisées. Ils tiennent à leur cadre de vie, s'intéressent aux matériaux modernes et techniques nouvelles et souhaitent un service personnalisé et complet.

La tendance est au naturel, au confort et au respect de l'environnement : plus d'isolation, moins de consommations énergétiques, moins de bruit !

Les revêtements ont connu ces dernières années de fortes évolutions esthétiques et techniques. Les industriels se sont entourés de coloristes et de designers.

Les DTU évoluent. Le DTU 52.1 qui définit les clauses techniques d'exécution des revêtements scellés de sols intérieurs et extérieurs a fait l'objet d'une révision complète ainsi que le 53.2 sur les revêtements de sols plastiques collés.

Enfin, les industriels travaillent sur des moquettes plus hygiéniques (anti-acariens...) et sur les performances acoustiques de leurs produits.

Il est signalé que dans chaque région administrative de Madagascar, il existe au moins un établissement scolaire secondaire du premier cycle qui assure la

formation Carreleur-Peintre. La formation a une durée de deux ans et est sanctionnée par un diplôme de brevet d'études techniques (BET). Les détenteurs de ces diplômes sont en majorité embauchés par les TPE et les ateliers artisanaux dont le champ d'activités se caractérise essentiellement par la pose de carrelages.

Mais cette offre de formation est très en déphasage et n'assure pas l'adéquation formation-emploi face à l'évolution de nouvelles techniques et l'environnement technologique avec la modernisation qui touche les TPE et l'artisanat.

Ce diplôme CAP carreleur-Peintre-Plâtrier correspond au niveau V dans la nomenclature des qualifications. Il est structuré en unités capitalisables (UC) offrant aux apprenants plusieurs options :

- A. Interrompre pour des raisons spécifiques le dispositif de formation tout en disposant d'unités capitalisables (UC) acquises pendant la période de formation, puis reprendre le processus au bout d'un temps négocié. Cette option nécessite la mise en place d'une Certification Professionnelle (CQP)¹ délivrée par les partenaires institutionnels et professionnels, par exemple :
 - CQP : Carreleur ;
 - CQP : Peintre décorateur
 - CQP : Poseur de revêtements muraux et de sols ;
 - CQP : Plâtrier ;
 - CQP Plaquiste.
- B. Opter pour une qualification spécifique de carreleur, de plâtrier, de peintre, de poseur de revêtements afin de se spécialiser.
- C. Accéder à une formation de niveau supérieur de type baccalauréat professionnel ;

2.9 La démarche qualité : de nouveaux enjeux pour la filière bâtiment

Dans un contexte de plus en plus concurrentiel, les différents acteurs du secteur ont pris conscience que les normes, labels, et marques NF peuvent être des éléments de différenciation forts des produits et des services.

La certification de système qualité atteste la mise en place, l'application et l'efficacité d'un système d'organisation au sein de l'entreprise. Elle constitue de fait, pour les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, une assurance supplémentaire de bonne exécution des travaux. Applicable à tous les secteurs d'activité. La certification ISO 9001 est reconnue par l'ensemble des donneurs d'ordre.

La démarche Haute Qualité Environnementale répond à des exigences de préservation de l'environnement, de confort, de qualité de vie et de santé. Elle limite la consommation d'énergie et d'eau, intègre la gestion des déchets, permet la maîtrise des coûts et préserve les ressources naturelles.

L'ensemble des acteurs du marché de la construction est concerné par la démarche HQE. Son objectif est l'internalisation des coûts externes, sociaux et environnementaux qu'engendre la construction d'un bâtiment.

¹ Convention avec les branches professionnelles

Elle peut valoriser les performances environnementales de plusieurs typologies de bâtiments : bureaux, commerces, établissements scolaires, de santé, culturels, pénitencier, gares, centres logistique, espaces hôtelier ou de restauration, imprimeries, laboratoires, etc.

2.10 Impact du développement durable sur l'activité

Le développement durable a un fort impact sur l'activité de Carrelage - Revêtements- Finitions en termes de contraintes réglementaires à intégrer, avec l'inconvénient du partage des responsabilités avec les professionnels intervenant en amont sur le chantier. En effet, l'importance des sinistres réside souvent dans une mauvaise réalisation des étapes précédant la pose du revêtement final.

Les évolutions techniques ne sont pas une contrainte majeure, en effet :

- Le passage de la pose scellée à la pose collée est déjà acquis ;
- L'évolution des produits en réponse aux contraintes normatives d'accessibilité, d'adhérence, de luminosité (...), ne demandent pas de nouvelles compétences ;
- Par ailleurs, le métier traditionnel de carreleur, plâtrier, poseur de revêtements ne semble pas menacé par la progression de la préfabrication des produits, la prestation de revêtement demeurant très souvent traitée sur place ;
- Au-delà d'une adaptation aux nouvelles techniques, la principale évolution sera dans le **rôle de conseil** à apporter au client.

Afin de mieux contrôler le risque de sinistre et le respect des normes, l'entreprise de carrelage-revêtement-finition peut avoir intérêt à se diversifier en intégrant une partie des phases préalables à la pose du revêtement.

L'activité peinture et finitions a subi de fortes évolutions en lien avec la qualité sanitaire des produits utilisés et la gestion des déchets. Des techniques de mécanisation ont été développées pour résoudre la contrainte de gestion de ces déchets (emballage des peintures). Elles sont aujourd'hui rentables et efficaces, y compris pour des chantiers de petite taille.

Elles ont un effet direct sur les compétences liées au travail d'exécution, concernant d'une part la maîtrise technique de ces appareils, d'autre part la nécessité de travailler en équipe pour les utiliser...

Ces nouvelles organisations du travail et ces nouvelles techniques entraînent par ailleurs le développement de nouvelles compétences dans les entreprises : organisation des tâches, programmation, approvisionnements...

L'utilisation de nouveaux produits (peintures non toxiques...) en réponse aux exigences environnementales constitue un autre facteur d'évolution de l'activité de peinture finition.

Le choix, la typologie des nouveaux produits de peinture et de traitement des supports, ainsi que les techniques d'application doivent être parfaitement maîtrisés.

De nouvelles innovations devraient voir le jour, compte tenu de futures réglementations environnementales et sanitaires, dans le cas notamment des produits de traitement des surfaces.

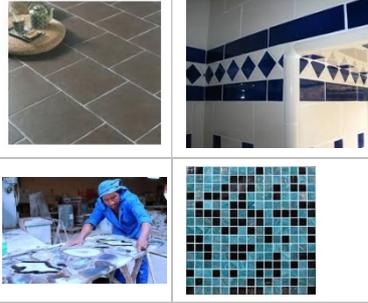
3 DESCRIPTION ET ANALYSE DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

3.1 Description et analyse des intrants

Les tableaux suivants précisent les familles d'intrants : matériaux, ouvrages et produits, moyens et conditions de mise en œuvre des activités.

S'agissant des circuits de commercialisation, la majorité des matériaux et des composants sont importés.

LES MATERIAUX ET COMPOSANTS UTILISES		
MATERIAUX	NATURES	CIRCUIT DE COMMERCIALISATION
Revêtement de sols	Intérieurs	 
	Extérieurs	 
Composants de plafond et revêtements	Plaques de plâtre Plafonds suspendus Décoration Pose de corniches	
Revêtements de murs	Habillage Sous-bassement Lambris de hauteur	

Revêtements rigides de sols et murs	<p>Grès cérames ou émaillés, Faiences, des ardoises Marbres - Pierres locales Terre cuite Pâtes de verre Lave émaillée Parquets collés</p>	
Revêtements souples de sols et murs	<p>Moquette de pierres Revêtements synthétiques, plastiques Tissus tendus Papiers peints</p>	
Revêtements filmogènes	<p>Peintures - Vernis Lasures Résines</p>	
Produits verriers	<p>Carreaux, pavés de verre</p>	
Produits en plâtre	<p>Carreaux de plâtre Plaques de plâtre Corniches- Moulures</p>	
Matériaux isolants	<p>Fibreux issus de produits à base végétale, minérale Alvéolaires à base de produits hydrocarbonés</p>	
Matériaux barrières (pour mémoire)	<p>Barrière d'étanchéité à l'air, Pare-vapeur Couche phonique,</p>	
Matériaux et produits de jointement ou de calfeutrement ; de renfort d'angle et protection en pied de cloison	<p>Mastic et cordon préformé et mastic à extruder Bande de joint et colle pour plaques de plâtre Profilés métalliques et PVC pour montage des cloisons Accessoires PVC ou alliages légers</p>	
Matériaux et produits de fixation, d'assemblage, de jointoiment	<p>Adhésifs et colles pour revêtements souples Colles pour carreaux de plâtre</p>	

	Ciments et liants hydrauliques pour carrelage	 
Produits de préservation et de finition	Produits fongicides et insecticides	
	Produits de finition, peinture, lasures	

3.2 Description et analyse des productions – Résultats et produits de l'activité (extrants)

LES OUVRAGES ET/OU PRODUITS REALISES		
Ouvrages complémentaires et travaux préparatoires	Salles de bains Cuisine Escaliers	
Techniques de pose des carrelages	Pose de carrelages collés	 
	Pose de carrelages scellés	 
	Carrelage de sols, de murs, d'escaliers avec nez de marches	 
	Carrelage sur étanchéité	 
	Pose de mosaïques, fresques et autres ouvrages d'art	 
Techniques de pose des revêtements souples	Moquettes - Carreaux Revêtements plastiques	 
Ouvrage de plâtrerie	Cloisons - Double cloison Plafonds Aménagements de combles	 

Travaux de peinture

Décoration intérieure
Façades - Edifices



3.3 Description et analyse des processus, des procédures

Sur le chantier, chez le client, le Carreleur-Peintre-Plâtrier mène des activités en autonomie, il :

- Détermine la quantité de matériaux nécessaire ;
- Approvisionne le chantier ;
- Enlève et élimine les anciens revêtements si nécessaire ;
- Prend ses repères -Vérifie la géométrie des locaux ;
- Effectue le calepinage ;
- Effectue les découpes nécessaires ;
- Prépare les supports des carreaux et des céramiques avec des mortiers ;
- Pose selon les géométries spécifiques et les techniques appropriées ;
- Réalise les joints ;
- Effectue le contrôle et la qualité : détection des défauts et malfaçons ; les critères d'appréciation de la qualité et les moyens de les mesurer et de les contrôler ;
- Assure le respect de la sécurité, de l'hygiène et de l'environnement ;
- Livre l'ouvrage (facturation des travaux, bon de livraison) ;
- Nettoie le chantier ;
- Assure la maintenance :
 - Entretien préventif des équipements et machines-outils : (nettoyage, lubrification en fonction des divers produits) ;
 - Règles générales d'entretien.

3.4 Description des informations, des consignes de travail, des données de contrôle

ORDRE DE FABRICATION, DE SERVICE	
INFORMATIONS	CONSIGNES DE TRAVAIL ET DONNEES DE CONTROLE
Interpréter le plan.	<ul style="list-style-type: none"> - Recueil des renseignements nécessaires à la géométrie, à la mise en œuvre (pose). - Inventaire des matériaux nécessaires.
Réaliser le calepinage.	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de mesures. - Sur fiche papier millimétré. - A l'aide d'un logiciel de calepinage.
Lire et interpréter les consignes d'utilisation des produits liants.	<ul style="list-style-type: none"> - Classification UPEC (Usure, Poinçonnement, Eau, Chimie). - Consignes d'utilisation. - Consignes de sécurité.
Assurer le surfacage, la finition.	<ul style="list-style-type: none"> - Étapes préliminaires de préparation des surfaces. - Étapes de mise en géométrie (Règle et gabarits). - Etapes de pose. - Nettoyage des abrasifs en cours d'utilisation.
Évaluer la qualité de la prestation.	<ul style="list-style-type: none"> - Clôture du chantier, propreté. - Gestion des déchets.

3.5 Description et analyse des moyens et ressources

FAMILLES DE MATERIEL	DESCRIPTION	PHOTOS
Outils de découpage	<ul style="list-style-type: none"> - Scie - Carrelette - Coupe-carreau 	
Outillages manuels	<ul style="list-style-type: none"> - Truelle - Niveau - Cordeau - Mètre - équerre 	
Accessoires de mise en position et de réglage	<ul style="list-style-type: none"> - Croisillons - Tasseaux et gabarits 	

FAMILLES DE MATERIEL	DESCRIPTION	PHOTOS	
Equipements portatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Perceuses, perceuseuse - Meuleuse - Ponceuse 		
Equipements de chantier	<ul style="list-style-type: none"> - Echafaudages - Echelles 		
Equipements de mesure et de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Niveaux - Compas - Laser - Télémètre - Equipements 		
Equipements de Protection Individuelle -EPI	<ul style="list-style-type: none"> - Casque - Gants - Masque 		

NB. Dans les ateliers artisanaux, le carreleur, plâtrier, spécialiste de revêtements et de finitions, travaille le plus souvent avec le responsable et/ou le chef d'entreprise artisanale. En milieu urbain ou rural, il travaille seul avec un matériel traditionnel.

4 GLOSSAIRE

Métier	Le métier est une activité de travail déterminée et reconnue pour laquelle une personne a été formée et dont elle tire ses moyens d'existence. La notion de métier peut être résumée comme l'ensemble des <i>savoir-faire</i> (ou capacités techniques) acquis, par l'apprentissage ou l'expérience, par l'individu.
Emploi	Un emploi, dans le monde du travail, est assimilable à un contrat passé entre deux parties, l'employeur et le salarié. La notion d'emploi est souvent associée avec celle de salariat.
Compétences	Ce sont les savoirs, savoir - être et savoir-faire qui sont mobilisés dans des situations professionnelles rencontrées par rapport à un but productif visé.
Profession	La profession correspond à tout type de travail déterminé, manuel ou non, effectué pour le compte d'un employeur ou pour son propre compte, et dont on peut tirer ses moyens d'existence. Dans la langue administrative, profession est un terme générique usuel dont l'acception est plus large que le terme métier, souvent réservé au travail de l'ouvrier ou de l'artisan
Répertoire des Métiers/Emplois	Il s'agit d'un document officiel de référence pour les opérateurs de l'emploi, les entreprises et les individus. Il recense les métiers porteurs classés par familles professionnelles. Une description détaillée apporte des informations sur les différentes appellations liées au métier/emploi, le contexte, l'environnement de travail, les compétences, etc...
Secteur d'activité économique	Le secteur d'activité économique désigne, de manière générale, un regroupement d'entreprises qui ont des caractéristiques communes. La nomenclature NAEMA utilisée par les pays de l'AFRISTATS recense l'ensemble des secteurs d'activité
Secteur de formation	Le secteur de formation correspond à un regroupement de programmes d'études, par affinité de compétences, dont chacun vise l'apprentissage de compétences rattachées à l'exercice de une ou de quelques professions.
Référentiels	Ce sont des documents de référence qui sont élaborés en partenariat avec les secteurs productifs. Ils concilient d'une part, les situations réelles d'exercice d'un métier/emploi et d'autre part, les finalités et les buts généraux du système de formation professionnelle.
Approche par les compétences (APC)	L'APC permet, à partir d'une analyse des activités professionnelles et du contexte dans lequel ces dernières sont réalisées, de définir les compétences à mobiliser par les personnes concernées puis de mettre en place un programme de formation insistant sur l'acquisition, avant validation, de chacune des compétences nécessaires pour la réalisation des activités

Alternance	Dispositif pédagogique qui prend appui sur l'articulation entre des enseignements généraux, professionnels et technologiques et l'acquisition d'un savoir-faire par l'exercice d'une activité professionnelle en relation avec les enseignements reçus. Ces enseignements et acquisitions se déroulent alternativement en entreprise et en centre de formation.
Apprentissage	D'un point de vue pédagogique, l'apprentissage est un type de formation alternée. Il a pour but de donner à de jeunes travailleurs ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel et technologique, du second degré ou du supérieur ou par un ou plusieurs titres homologués.
Professionnalisation	<p>Le concept de « professionnalisation » se développe en lien avec les pédagogies de l'alternance, qui inscrivent le parcours de formation dans une logique de construction de compétences et pas seulement d'acquisition de savoirs, reconnaissant à la situation de travail son potentiel formateur.</p> <p>« Professionnaliser les formations », c'est renforcer les liens avec l'entreprise et la logique compétence, c'est aussi accompagner des personnes à maîtriser les règles de l'art de leur métier et accompagner des parcours personnalisés.</p> <p>La professionnalisation est un processus (et non un acte) qui conduit une personne à devenir professionnelle dans son métier et les situations de travail que ce métier recouvre. Elle s'inscrit nécessairement dans la durée.</p>

5 CONCEPTION ET VALIDATION DU DOSSIER

Le CNEF et l'AMOD tiennent à exprimer leur reconnaissance aux cadres des services ministériels, aux représentants des associations et organismes professionnels, aux formateurs de l'UIFP et à tous les partenaires qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions, nous ont aidés et accompagnés dans la réalisation du présent document.

5.1 Coordination et supervision

Institution	Représentant	Titre ou fonction
MEETFP		
MTP		
AFD		
CNEF- BTP	Josoa Ramamonjisoa	DE du CNEF
CNEF- BTP	Fetra Razafimahatratra	Coordonnateur UIFP

5.2 Partenaires – Représentants professionnels

Institution	Représentant	Titre ou fonction

5.3 Entreprises ayant participées

Entreprise	Représentant	Titre ou fonction
ECA	ANDRIAMANERATSOA Harson Jery	Chef de Chanter
ETRAMAD	ANDRIAMANAHATANA Ravo Dylan	Projeteur Mettreur
HAY	RANDRIANEKENA Bruno Jaque	Directeur General
ATRIKA	MIHARINTSOA Faneva	Directeur General
CREBAT	ANDRIANJAKA Zakasoa Serge	Directeur General

5.4 Composition de l'équipe de production

Nom	Représentant	Titre ou fonction
Jacques Bessou	AMOD - Sofreco	Expert en Ingénierie de FP- Chef de mission
André Montès	AMOD - Sofreco	Expert en Ingénierie de FP - IG STI en BTP
Rakotoarisoa Andrianirina	AMOD - Sofreco	Expert en gestion de projet
<i>RAZAFIMAHATRATRA Fetra</i>	CUIFP/CNEF	Coordonnateur de l'UIFP-Formateur
BEVAZAHA Dullon Jacquerel	UIFP/CNEF	Membre de l'UIFP-Formateur
<i>RATSIMBAZAFY Hans Tsiory Noah</i>	UIFP/CNEF	Membre de l'UIFP-Formateur
<i>LEOPOLD Final</i>	UIFP/CNEF	Membre de l'UIFP-Formateur
<i>RAKOTOARIMANANA Tamby</i>	UIFP/CNEF	Membre de l'UIFP-Responsable formation ONG SITE
<i>RAOBIMANDRANTO A Navlanirina</i>	UIFP/CNEF	Membre de l'UIFP-Formateur
<i>RALIVAO Vololoniaina</i>	UIFP/CNEF	Membre de l'UIFP-Formateur
<i>RAVAOHARISOA Lalatiana</i>	UIFP/CNEF	Membre de l'UIFP-Formateur